

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Résultat des élections cantonales dans le Lot

Arrond. de Cahors

Conseil général

CANTON DE CASTELNAU	(ballottage)				Lacaze	Depeyre	v. per.
	Inscrits	Voteants	suff. exprim.	Feyt			
Castelnaud	1060	840	836	548	90	198	
Cézac	140	105	104	62	17	25	1
Flaugnac	337	254	257	54	108	96	
Lhospitalet	179	140	140	48	61	31	
Pern	249	200	211	65	107	42	
Saint-Paul	242	211	211	12	137	62	
Sainte-Alauzie	152	113	111	75	19	15	4
Totaux	2359	1863	1870	864	539	469	5

CANTON DE CATUS	Inscrits	Voteants	suff. exp.	Rey	voix perdues.
Boissières	188	136	137	134	3
Calamane	115	71	70	70	1
Catus	275	254	254	210	44
Craissac	185	142	142	137	5
Francoûls	175	136	131	131	7
Gigouzac	133	109	109	104	5
Junies (les)	209	157	151	124	23
Labastide	201	118	118	114	3
Lherm	233	154	135	135	19
Maxou	236	182	170	170	14
Mechmont	93	73	73	71	2
Montgesty	248	132	132	119	13
Nuzéjous	119	110	97	97	3
Pontcirq	165	89	71	71	8
Saint-Denis	134	112	112	112	»
Saint-Médard	157	120	104	103	17
Totaux	2866	2095	2006	1902 (élu)	157

CANTON DE LAUZÈS	Inscrits	Voteants	Suff. exp.	Peyrichou	Voix perdues
Blars	144	109	105	64	41
Cabrerets	232	180	170	169	11
Cras	126	107	98	98	»
Lauzès	139	104	96	96	8
Lentillac	136	113	109	107	6
Nadillac	73	55	49	49	»
Orniac	110	85	83	83	2
Sabadel	162	115	80	80	35
Saint-Martin	190	109	101	101	»
Saint-Cernin	207	149	145	145	4
Sauillac	156	119	97	97	»
Sénaillac	226	167	167	146	21
Totaux	1901	1412	1300	1235 (élu)	130

CANTON DE LIMOGNE	Inscrits	Voteants	Suff. exp.	Pradines	Voix perdues
Beauregard	211	154	150	150	4
Calvignac	203	120	115	112	8
Cénevières	202	140	140	132	8
Concois	235	183	183	182	1
Laramière	236	131	130	130	»
Limogne	382	272	252	244	28
Lugagnac	113	87	87	87	»
Promilhanes	192	125	122	116	6
Saillac	231	128	128	128	»
Saint-Martin-Labouval	202	136	129	122	17
Varaire	233	189	189	188	1
Vidaillac	131	92	92	91	1
Totaux	2671	1757	1717	1082 (élu)	74

CANTON DE LUZECH (Ballottage)	Inscrits	Voteants	sf. exp.	Pagès Lechesne	Pagès Edmond	Laporte	Voix Bullet. perdues blancs
Albas	466	344	338	242	86	9	1
Anglars-Juilhac	182	155	154	125	21	7	2
Bélave	200	159	157	138	10	9	2
Caillac	221	158	156	60	60	39	2
Cambayrac	90	71	71	34	33	3	1
Castelfranc	164	145	144	81	58	5	»
Douelle	350	275	275	86	131	44	4 11
Luzech	545	417	417	151	222	27	7 10
Parnac	187	139	139	75	43	10	11
Rouffiac	207	144	143	75	61	5	3
St-Vincent	367	274	272	114	155	3	»
Sauzet	208	174	173	99	65	7	3
Villesèque	260	221	215	20	171	24	6
Totaux	3447	2676	2654	1300	1116	192	33 21

CANTON DE MONTCUQ	Inscrits	Voteants	sf. exp.	Boudou	Fabre	Voix perdues
Bagat	181	135	133	86	47	
Belmontet	129	99	99	55	44	1
Boulvé	171	140	137	82	55	
Fargues	148	126	125	71	54	
Lascabanes	184	155	153	49	103	
Lebreil	114	95	95	25	69	
Montcuq	645	519	522	416	102	
Montlauzun	63	55	55	23	32	
St-Cyprien	175	142	140	54	86	2
St-Daunès	156	126	124	49	75	2
St-Laurent	175	134	131	114	17	3
St-Matré	88	79	79	45	34	
St-Pantaléon	182	153	152	39	113	1
St-Croix	102	85	84	47	37	
Saux	89	80	79	59	20	1
Valprionde	162	137	133	82	50	1
Totaux	2764	2266	2241	1296 (élu)	938	11

Conseil d'arrondissement

CANTON DE CAHORS SUD	Inscrits	Voteants	suff. exp.	Mazières	Marmiesse	v. perd.
Cahors (sud)	1461	1031	1031	860	111	14
Arcambal	326	253	239	219	20	14
Labastide-Marnhac	303	209	207	203	4	»
Le Montat	181	125	125	111	11	1
Trespoux-Rassiel	209	137	133	119	14	4

CANTON DE CAHORS NORD

	Inscrits	Voteants	suff. exprim.	Gélis	Besse	Cagnac
Cahors (nord)	1722	1135	1135	631	364	122
Espère	104	86	86	69	14	3
Lamadeleine	162	133	132	105	24	3
Larroque-des-Arcs	147	116	116	63	52	1
Mercuès	214	165	165	76	88	1
Pradines	314	260	260	163	86	11
Valroufié	149	102	102	53	42	7
Totaux	2812	1997	1996	1160 (élu)	670	148

CANTON DE CAZALS

	Inscrits	Voteants	suff. exp.	Delrieu	D ^r Duc	v. perd.
Les Arques	214	107	91	88	»	16
Cassagnes	175	116	133	110	3	3
Cazals	259	150	137	129	1	15
Frayssinet-le-Gélat	276	195	192	128	61	3
Gindou	232	89	87	87	»	2
Goujounac	184	107	101	99	2	2
Marminiac	369	195	187	167	»	20
Montcléra	290	130	130	95	»	35
Pomarrès	106	48	48	48	»	»
St-Caprais	104	74	74	31	43	»
Totaux	2209	1211	1160	982 (élu)	110	96

CANTON DE LALBENQUE

	Inscrits	Voteants	suff. expr.	Guilhem	Combarieu	v. perd.
Aujols	191	158	157	47	108	3
Bach	166	141	141	57	84	»
Belfort	415	317	314	132	182	3
Belmont	143	122	122	24	98	»
Cieurac	198	149	149	80	67	2
Cremps	175	175	175	20	155	»
Escamps	149	118	118	62	53	3
Flaujac	125	113	113	72	41	»
Fontanes	253	198	198	150	45	3
Laburgarde	110	104	104	20	84	»
Lalbenque	593	514	514	323	187	4
Montdoumerc	253	201	201	115	87	»
Vaylats	235	183	183	100	80	3
Totaux	3006	2493	2469	1202	1271 (élu)	21

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE

	Inscrits	Voteants	Suff. exp.	Deltil	Gras	Voix perdues
Duravel	389	279	279	140	137	2
Floressas	160	129	126	27	99	3
Grézels	184	148	148	88	60	»
Lacapelle-Cabanac	111	85	85	46	39	»
Lagardelle	102	81	81	65	16	»
Mauroux	202	157	146	57	88	»
Montcabrier	284	176	174	87	87	»
Pescadoires	70	51	50	21	29	1
Prayssac	648	458	458	287	158	»
Puy-l'Évêque	714	558	546	342	203	1
Saint-Martin-le-Redon	149	94	94	53	41	»
Sérignac	208	161	158	42	116	3
Soturac	321	244	244	127	109	8
Touzac	145	110	110	71	31	»
Vire	171	123	123	64	59	»
Totaux	3858	2854	2822	1517 (élu)	1272	18

CANTON DE SAINT-GÉRY

	Inscrits	Voteants	suff. exp.	Cayla	v. perdues
Berganty	104	78	75	75	3
Bouziès	99	78	73	73	5
Cours	217	144	144	136	»
Crécols	113	65	61	61	4
Esclauzels	153	110	105	103	7
Saint-Cirq-Lapopie	378	227	227	183	44
Saint-Géry	255	188	188	167	21
Vers	232	166	166	136	»
Totaux	1551	1056	1039	934 (élu)	<

Les Elections générales

On connaît à cette heure 1444 résultats d'élections aux Conseils généraux sur 1455, se décomposant ainsi : 557 républicains, 477 radicaux et radicaux socialistes, 33 socialistes, 54 ralliés, 29 nationalistes, 209 conservateurs. Il y a 85 ballottages.

Les républicains gagnent 80 sièges et en perdent 33. Le gain est de 47 sièges.

Les radicaux et radicaux socialistes gagnent de nombreux sièges ; ils occupent à cette heure plus de 500 sièges alors qu'avant les élections ils n'en occupaient pas 400.

Les résultats sont excellents pour la République ; ajoutons que dimanche les ballottages donneront encore quelques sièges aux républicains, car nous espérons bien que l'union la plus étroite, la discipline la plus sévère seront observées par les candidats.

Les partis rétrogrades comptaient que les élections de dimanche seraient la condamnation par le peuple du ministère Waldeck-Rousseau et de sa politique sincèrement républicaine.

Une fois de plus ils se sont trompés ; le pays a manifesté sa ferme volonté d'aller de l'avant ; le gouvernement saura profiter de cette indication.

LE « BON PASTEUR »

La victime du *Bon Pasteur*, qui était en instance contre la congrégation devant la cour de Nancy, a obtenu un premier succès : par arrêt motivé, elle est autorisée à prouver qu'elle a subi un dommage et que ce dommage est le résultat du mauvais traitement qu'elle a éprouvé de la part de la congrégation.

Il paraît étrange qu'un plaideur ait besoin d'être autorisé à prouver qu'il a raison, la justice étant instituée précisément pour juger les raisons pour et contre apportées devant elle. Mais il faut remarquer que les preuves, M^{me} Lecoanet ne les a pas dans sa poche, qu'elles ne peuvent résulter que de nombreux témoignages qu'elle est bien en état d'indiquer, mais qu'elle n'est pas en état de produire elle-même d'où la nécessité d'une enquête. C'est cette enquête que la cour a autorisée.

Il y a bien eu une enquête administrative, dont les résultats décisifs ont visiblement entraîné la cour. Mais dans cette enquête, le *Bon Pasteur* n'avait pas été appelé à faire, s'il le peut, la preuve contradictoire. Et, comme la justice civile n'est pas comme la justice des conseils de guerre, qu'elle ne vent pas juger ses clients sur des pièces qu'ils n'auraient pas connues ou qu'ils n'auraient pas pu contester, l'enquête judiciaire ouverte, permettra au *Bon Pasteur* de démontrer que ses hospitalisées n'ont à se plaindre que d'être trop bien nourries et de ne pas assez travailler.

L'enquête pourra être longue, malheureusement, et c'est peut-être là-dessus que compte le *Bon Pasteur*. Mais que M^{me} Lecoanet prenne courage : le jour de réparation approche pour elle ; l'avidité des « bonnes sœurs », déjà dénoncée et flétrie, sera punie.

La Torture sur les Vaisseaux marchands

M. Trarieux, sénateur, président de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, vient d'adresser au ministre de la marine la lettre suivante :

« Mon cher ministre,

» La Cour de cassation vient de juger, par arrêt du 7 juin dernier, que le décret par lequel vous avez, sous la date du 31 janvier 1900, aboli l'usage de la barre de justice, de la boucle simple et de la double boucle à bord des bâtiments de la flotte n'était pas applicable aux navires de commerce.

» D'après cet arrêt, la marine marchande reste soumise aux dispositions du décret du 24 mars 1852, auxquelles vous n'auriez pas touché en statuant pour la marine de guerre.

» Cette décision me paraît conforme au texte précis de la loi, mais elle fait ressortir une anomalie choquante qu'il est urgent de faire disparaître.

» En supprimant la boucle et la double boucle comme peine applicable aux fautes de discipline sur la flotte de l'Etat, vous avez entendu condamner un système de châti-

ment barbare contre lequel se soulèvent nos sentiments d'humanité ; mais l'usage de la boucle et de la double boucle n'est pas moins barbare à bord de nos navires marchands qu'à bord de nos vaisseaux de guerre, et nos matelots de la marine marchande n'ont pas moins droit à l'application d'une justice humaine que nos marins de la flotte.

» Je vous demande instamment de prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour affranchir l'effectif de nos bâtiments de commerce des dispositions surannées et cruelles de l'article 52 du décret-loi du 28 mars 1852.

» Il n'est plus tolérable que la boucle ou la double boucle puisse être pendant cinq jours infligée comme peine disciplinaire à nos hommes d'équipage, et il vous appartient de compléter sans retard une réforme de protection philanthropique qui doit, par identité de motifs, s'étendre sans distinction à tout nos inscrits maritimes.

» J'espère, mon cher ministre, que vous voudrez bien, pour me rassurer, m'honorer d'une réponse, et je vous prie de croire à mes sentiments de haute considération et de dévouement sincère.

» L. TRARIEUX. »

EN CHINE

Les Prétendues Atrocités

L'officiuse *Correspondance de Berlin* annonce que le gouvernement impérial poursuit une enquête au sujet de lettres qui contenaient, comme on sait, des récits d'atrocités qui auraient été commises en Chine par les auteurs des lettres et d'autres soldats allemands.

L'enquête a démontré que plusieurs de ces lettres ont été écrites en Allemagne même et transmises ensuite à des soldats faisant partie de l'expédition de Chine, afin qu'on pût les réexpédier en Allemagne et leur donner ainsi une apparence d'authenticité.

D'autres lettres encore, celles-là écrites réellement sur le théâtre de la guerre, ne contiennent que le récit d'atrocités purement imaginaires.

INFORMATIONS

L'article 463 du Code Pénal

L'Officiel promulgue une loi rendant applicable l'article 463 du Code Pénal, relatif aux circonstances atténuantes, à tous les crimes et délits réprimés par les Codes de justice militaire de l'armée de terre et de mer.

Condamné à mort innocent

Lévy dit Milo, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, à la suite de l'assassinat d'une cabaretière, la veuve Caron, rue de Malte, vit la peine capitale commuée par le président de la République en celle des travaux forcés à perpétuité.

Milo allait quitter la prison de Fresnes pour être dirigé sur l'île de Ré et y attendre le premier convoi de forçats quand, ces jours derniers, un coup de théâtre se produisit.

Le procureur général reçut une lettre d'un des inculpés dans l'affaire de la rue de Malte, nommé Boury, qui déclarait que Milo n'avait aucunement participé à l'assassinat de la veuve Caron.

En présence de ce fait nouveau, le défenseur, M^e Comby, a fait signer à ce dernier, avant son départ, une demande de révision de son procès.

La demande a été adressée, immédiatement au garde des sceaux. Le condamné restera à l'île de Ré, jusqu'à ce que la commission spéciale de révision ait statué sur la prise en considération.

Mort de M^{me} Krüger

La mort de M^{me} Krüger, femme de l'ancien président, est confirmée. Elle est morte dans l'après-midi de samedi d'une pneumonie, après trois jours de maladie. Elle était âgée de 67 ans. Il y avait plus d'un demi-siècle que M^{me} Krüger avait épousé le président de la République sud-africaine. On sait avec quelle attention scrupuleuse elle veillait à la santé de M. Krüger qui, grand travailleur, n'acceptait pas toujours ses soins avec une égale patience. Après le départ de celui-ci pour l'Europe, M^{me} Krüger était

restée avec une résignation courageuse dans la ville de Prétoria, occupée par les envahisseurs. Elle avait continué à y exercer les devoirs de l'hospitalité vis-à-vis de tous les étrangers non Anglais qu'on lui laissait recevoir. Ce coup sera très sensible à M. Krüger et à sa très nombreuse parenté, qui compte plus de cinquante enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

CHRONIQUE LOCALE

LES ÉLECTIONS CANTONALES

La victoire est complète.

Dans presque tous les cantons, les élections de dimanche ont été républicaines.

La réaction est à jamais vaincue.

Qu'ils le veuillent ou non, à cette heure, les partis rétrogrades n'ont qu'à s'incliner, qu'à se retirer : le suffrage universel n'en veut plus.

C'est la république radicale que, dimanche, les électeurs ont acclamée ; c'est cette république qui maintenant est solidement établie et contre laquelle les manœuvres de la dernière heure, les agissements louches ne prévaudront jamais.

Les républicains sont vainqueurs, qu'ils se réjouissent de leur victoire !

Cependant que cette joie soit calme ; n'imitons pas nos adversaires qui, bien avant le scrutin, clamaient bruyamment leur confiance dans le succès ; au contraire, aux vaincus, accordons généreusement notre pitié, leur défaite est si cruelle !

Sûrs d'être élus, ils triomphaient déjà, dimanche !

Pour eux, leurs feuilles ne trouvaient plus d'épithètes assez élogieuses, et pour nous des qualificatifs assez durs !

Des fonctionnaires étaient sollicités, menacés même : des lettres leur avaient été adressées !

Tout a été inutile. Les électeurs ont répondu par le mépris !

Ils ont fait justice des procédés de ces réactionnaires, qui reprochaient, hier encore, aux républicains, de s'affubler de masques ! Ils ont voté pour les républicains sincères, qui ont toujours agi au grand jour !

Et la réaction a été écrasée !

Partout où la lutte avait été engagée contre les réactionnaires, ou par les réactionnaires, les républicains ont triomphé, et c'est pour nous tous démocrates, qui avons combattu de toute l'ardeur de nos convictions, une satisfaction de voir enfin notre département débarrassé de tous les ferments de discorde dont il a souffert jusqu'à ce jour.

AU CONSEIL GENERAL, le parti radical conserve ses positions et gagne les sièges de **Cajarc, Saint-Céré** ; il gagnera dimanche ceux de **Castelnau et Luzech**.

Nous pourrions bien ajouter également celui de **Martel**, dans lequel M. Lachière **S'EST PROCLAMÉ** élu à 6 voix de majorité !

L'avenir nous apprendra si ce siège ne nous sera pas définitivement acquis.

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, le parti radical ne perd aucun siège et gagne au contraire les cantons de **Puy-l'Evêque, de Gramat, de Vayrac**.

Trois beaux succès, auxquels nous pouvons ajouter la belle victoire que le Comité républicain a remportée dans le canton nord de Cahors !

Comme on le voit, le parti radical a eu la part belle ; la campagne menée contre lui par les partis rétrogrades a été vaine.

Et maintenant, à l'œuvre !

Les républicains sont en majorité dans les assemblées cantonales ; qu'ils tiennent leurs promesses, qu'ils remplissent intégralement leur programme de réformes, les électeurs l'exigent. Et la République sera plus grande et plus forte.

Honneur aux élus radicaux du Lot !

Vive la République !

LE JOURNAL DU LOT.

L'élection de Martel

Le *Télégramme* de ce jour annonce en 3^e page, que l'élection de M. Lachière a jeté le désarroi dans le parti radical !

C'est aller un peu loin ! et sans parler des

nombreux succès de nos amis qui pourraient nous faire oublier celui de M. Lachière ! nous ne pensons pas que ce dernier et son parti sortent grands de cette élection !

Ajoutons que le même *Télégramme*, annonce, en 2^e page, que l'élection de Martel « est contestée » !

Notre confrère ne pouvait mieux reconnaître que tout n'a peut-être pas été très régulier dans cette élection.

L'avenir nous l'apprendra.

Médailles d'honneur

A l'occasion de la fête du 14 juillet, le ministre de l'intérieur a décerné la médaille d'honneur aux cantonniers dont les noms suivent :

MM. Constant Jean, Fay André, Gervais Joseph, Toulza Pierre.

Vacances scolaires en 1901

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, la durée des grandes vacances dans les établissements publics d'enseignement primaire du Lot est fixée ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 1900-1901 :

Ecoles primaires supérieures et classes formant les cours complémentaires ; écoles où le personnel a contribué au fonctionnement des cours d'adultes et des œuvres post-scolaires, ou dans lesquelles sont organisées des classes de vacances ou des études surveillées : sortie : vendredi 2 août ; rentrée, lundi 30 septembre, à l'heure réglementaire.

Ecoles primaires élémentaires : sortie, vendredi 16 août ; rentrée, lundi 30 septembre, à l'heure réglementaire.

Ecoles maternelles : sortie, vendredi 16 août ; rentrée, lundi 16 septembre, à l'heure réglementaire.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un nouveau roman

LE Puits qui Parle

par Jeanne Sandol.

CAHORS

AUX ELECTEURS DU CANTON NORD DE CAHORS

Mes chers Concitoyens,

Merci de votre bienveillant concours ! Votre discipline, votre énergie ont fait triompher la vraie cause républicaine.

Votre victoire est éclatante.

Par la majorité imposante que vous m'avez donnée, vous avez tenu à affirmer en outre de vos sympathies et de vos convictions démocratiques, l'ardent désir de voir aboutir les réformes promises.

Je ne l'oublierai pas !

Nous sommes tous en communion d'idées, en ville comme dans vos braves campagnes.

Je vous appartiens tout entier.

Vous pouvez compter sur mon dévouement le plus absolu

Vive la République !

D^r MAURICE GELIS.

Contributions indirectes

Le résultat des examens des préposés aspirant à l'emploi de commis vient d'être publié.

Sur 431 candidats, 67 ont été admis, parmi lesquels nous voyons avec plaisir notre compatriote, M. Barthes Jean-Baptiste, fils de M. Barthes aîné ex-sabotier rue Clément-Marot.

M. Barthes est admis avec le n^o 17. Nos félicitations.

Les Prévoyants de l'Avenir

405^e SECTION

L'assemblée générale pour la nomination des membres du Bureau et du Conseil de surveillance, se réunira à l'Hôtel de Ville de Cahors, salle du Conseil, dimanche 28 courant, à 10 heures du matin.

Cette assemblée est obligatoire.

Cahors, le 22 juillet 1901.

Le Président.

PARAZINES.

Solidarité

Souscription pour la famille Joubert

4 ^e LISTE	
Total des listes précédentes.....	74 fr.
Anonyme.....	10 —
Total.....	84 fr.

Nous faisons un dernier appel en faveur de la famille Joubert : samedi nous clôturons la liste de souscription.

Voleur pincé

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, vers deux heures, le nommé Julien Lestandi, âgé de cinquante ans, journalier à Saint-Georges, a été surpris au moment où il venait de voler 7 kilogrammes de viande à la levanture de la boucherie Delfau, place du Marché.

Conduit au poste de police, procès-verbal lui a été dressé, et les agents l'ont conduit devant M. le procureur de la République.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 23 juillet 1901

Naissances

Darquier René, rue du Lycée, 32.
Rajade Andrée-Jeanne-Antoinette, rue Feydel, 6.

Blaty Paule-Elisabeth, rue Labarre, 15.
Pouchet Alfred-Louis, rue Lastié, 29.

Publications de mariages

Lamelle Louis, ancien horloger et Deviers Françoise-Victorine, lisseuse.

Mariages

Farge Amédée-Jean, négociant et Batisse Agathe-Maria, s. p.

Sabatié Raoul-Germain-Etienne, préposé des contributions indirectes et Rigal Lucie-Joséphine-Anastasie, modiste.

Décès

Vendries Emile-Lucien-Louis, garçon coiffeur, 22 ans, célibataire, rue Nationale, 34.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — M. Lacaze, candidat républicain radical à l'élection cantonale, a fait placarder dans les communes du canton, dès lundi soir, l'affiche suivante.

Nous ne pouvons que le féliciter d'observer la discipline républicaine. C'est un acte que nous tenons à noter :

AUX ÉLECTEURS DE CASTELNAU

Mes chers concitoyens,

La République est irrévocablement victorieuse dans le canton de Castelnau.

J'ai revendiqué, dès la première heure, l'honneur d'apporter mon concours à l'œuvre d'affranchissement depuis longtemps infructueusement tentée.

Je suis fier du résultat obtenu, et je rentre dans le rang sans aucune amertume, avec la satisfaction d'un devoir accompli.

Au scrutin du 28, votez en masse et avec

la plus parfaite discipline pour le candidat républicain.

Je remercie les électeurs exclusivement républicains qui m'ont honoré de leur confiance. Je remercie spécialement les quatre communes qui m'ont donné une imposante majorité. Je remercie plus particulièrement encore mes bons et solides amis de la section de Saint-Paul qui, par l'unanimité de leurs suffrages, m'ont prouvé une fois de plus leur si cordial attachement.

Et maintenant, mes chers amis, je continue à vous appartenir. Vous me trouverez toujours prêt à combattre avec vous, pour vous et pour la démocratie rurale.

Honneur au canton républicain de Castelnau et vive la République !

L. LACAZE,

Licencié en droit, Avoué à Cahors.

LALBENQUE. — Election au conseil d'arrondissement. — Le réactionnaire M. Combarieu, a été réélu conseiller d'arrondissement du canton de Lalbenque.

M. Guilhem, le candidat radical a été battu. Malgré tout ce n'est pas une défaite, car c'est à peine 69 voix qui font le succès de la réaction, alors qu'il y a 6 ans, M. Combarieu avait été élu à une majorité écrasante.

Le parti radical n'a pu venir complètement à bout de la réaction dans ce canton. Soit : ce sera pour une autre fois ; mais d'ores et déjà nous pouvons affirmer que loin d'être diminué, le parti républicain est sorti grandi de cette lutte qui une autre fois nous sera sûrement favorable.

SAINT-GÉRY. — Election au conseil d'arrondissement. — Comme c'était prévu, l'élection de M. Cayla a été éclatante.

Le sympathique maire de Saint-Géry, a obtenu la presque unanimité des électeurs du canton qui une fois de plus ont voulu donner au ferme radical M. Cayla une preuve de leur vive sympathie.

La réaction le sentait tellement bien qu'elle n'osa pas opposer un adversaire au candidat du parti radical.

C'est bien la ruine du parti rétrograde et le triomphe absolu des principes républicains dans le canton de Saint-Géry.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Election au conseil d'arrondissement. — Malgré une vive campagne menée par les réactionnaires en faveur du conseiller sortant conservateur M. Gras, M. Deltit, candidat radical a été élu conseiller d'arrondissement.

C'est un siège gagné par les républicains :

M. Deltit est un démocrate convaincu qui défendra au conseil d'arrondissement les principes républicains et sera pour tout le canton d'un dévouement et d'une utilité absolus.

C'est pourquoi nous nous félicitons de cette élection qui quoique proposée tardivement par notre ami M. Deltit, a abouti quand même à l'écrasement de la réaction

et au triomphe de la République dans le canton de Puy-l'Evêque.

MERCUES. — Vol. — Vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans une grange appartenant à M. Augustin Carriol, épiciier à Mercues, et ont volé un cheval, taille 1^m40 1^m45, couleur azezan, front blanc, pieds panards, blancs et azezan, cheval court et gros, queue hérissée; six ans.

L'employé d'octroi du faubourg Labarre a vu passer un homme avec un cheval, vers deux heures de la nuit, se dirigeant du côté de Larroque-des-Arcs.

Arrondissement de Figeac

CAJARC. — Election au conseil général. — La belle victoire remportée par M. le docteur Larnaudie dans le canton de Cajarc a été connue avec la plus vive satisfaction.

Depuis de longues années que ce canton était occupé par les modérés, les réactionnaires même, il était temps enfin qu'un homme prit énergiquement le drapeau républicain et engageât ardemment la lutte.

M. Larnaudie a été celui-là et il en a été récompensé : les électeurs républicains du canton de Cajarc n'ont pas hésité ne s'arrêtant pas à des considérations de personnes, à des scrupules incompréhensibles, ils ont accordé leur confiance au démocrate convaincu, au ferme radical M. le docteur Larnaudie.

Le parti républicain a fait un excellent choix, auquel nous applaudissons de tout cœur.

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 20 juillet. — Après une condamnation à 25 fr. d'amende pour chasser en temps prohibé, et le renvoi à huitaine pour supplément d'enquête d'une affaire pour contravention à la police de la pêche, les nommés F. S..., 41 ans, de Bagnac, et V. B..., 47 ans, de Saint-Santin-de-Maurs, poursuivis pour coups et blessures réciproques, sont condamnés : S..., 10 fr. d'amende ; B..., 30 fr. et solidairement aux dépens. Vu leurs bons antécédents, ils bénéficient tous les deux de la loi Bérenger.

FIGEAC. — Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves du collège de Figeac aura lieu le dimanche 28 juillet prochain, à deux heures du soir, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. Maurellet, inspecteur d'Académie. Le discours d'usage sera prononcé par M. Andy, professeur de 5^e.

— Contributions indirectes. — M. Capely, commis à Figeac, est nommé commis principal à Ciré (Charente-Inférieure).

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Meurtre. — Le parquet de Gourdon s'est transporté, lundi dernier, à

Lavercaillère, où venait d'être commis un crime dans les circonstances suivantes :

Après de copieuses libations dans la journée du 14 juillet, les nommés Aquilin Faurie et Palus, cultivateurs à Lavercaillère, se querellaient sur la route de Thédillac. A un moment donné, Faurie se précipita sur son adversaire, le renversant d'un violent coup de poing et le piétinant ensuite avec rage. Un nommé Béziat, qui se trouvait là, au lieu de secourir Palus, alla crier au secours ; des voisins arrivèrent et empêchèrent Faurie de continuer ses violences. Cependant Palus restait étendu sur la route sans connaissance et sans mouvement. On s'empressa autour de lui ; il rendait le sang par les oreilles et la bouche. Un médecin fut prévenu et l'on transporta la victime dans une maison voisine. Le médecin désespère de le sauver.

Faurie a été arrêté par le maire de la commune en attendant l'arrivée de la gendarmerie. C'est un repris de justice redouté de tous, et c'est avec satisfaction que les habitants de Lavercaillère ont vu arrêter ce mauvais sujet.

Conduit sous escorte à Gourdon, Faurie a été écroué à la prison de notre ville.

BULLETIN FINANCIER

Après plusieurs jours pendant lesquels le mouvement de reprise s'était accentué il se produit aujourd'hui quelques ventes de réalisations. Les affaires sont des plus calmes et les offres ne rencontrent que difficilement les contre-parties.

Le 3 0/0 revient à 100,60, le 3 1/2 0/0 à 101,77.

Très bonne tenue des actions des Sociétés de Crédit.

Le Crédit Foncier se traite à 650, le Comptoir National d'Escompte à 585.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 1.023 et la Société Générale à 616.

Les chemins français ont progressé : le Lyon à 1.620, le Nord à 2.065 et l'Orléans à 1.640.

Le Suez a baissé de 10 francs à 3.665.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 71,17, l'Italien à 96,60, le Portugais à 26,20.

Le Serbe 4 0/0 Unifié se négocie à 68,80.

Le Turc D clôture à 25,25 et la Banque Ottomane à 533.

Sur le marché en banque les actions Pierre de Verre Garchey sont l'objet de demandes suivies à 114 et 115, les Petroles Mœsi-Hir sont recherchées à 253.

L'Aliment complet de Maxime Greult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitutive pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., L'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Exposition de l'enfance, Paris, 1901, Grand Prix. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché.

Echantillon gratuit sur demande.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVI

ZARAILA

L'armée avait une foi superstitieuse dans ce vieil oiseau, et le bruit courait que, lorsqu'il volait au-dessus d'un combat, la France était victorieuse avant le coucher du soleil.

Les cris répétés du corbeau et la présence de l'enfant qui, ils le savaient, aurait mieux aimé recevoir mille balles dans sa jeune et vaillante poitrine que de vivre pour les voir battus, firent voler les nouveaux escadrons comme un tourbillon, renversant tout devant eux.

Cigarette avait sauvé la journée.

XXVII

L'AMOUR D'UNE AMAZONE

Avant que le soleil eût terminé sa course, les Français, maîtres du champ de bataille, poursuivaient les Arabes en fuite.

Lorsque Cigarette revint enfin avec l'escadron de spahis, le corbeau voltigeait toujours autour de la jument épuisée... la vivandière

tenait toujours son drapeau déchiqueté dans sa main gauche... un éclair de triomphe animait toujours sa figure tandis qu'elle chantait les dernières strophes de son chant de guerre...

Sa nature de léopard était éveillée en elle : c'était un soldat.

Elle était aussi fière que pût l'être jamais le jeune Pompée enivrée par la gloire de ses premières conquêtes en Orient.

Son retour au camp qu'elle venait de sauver n'était-il pas un retour triomphal ?

Elle pouvait être cruelle... les femmes le sont souvent une fois surexcitées, plus d'une révolution l'a prouvé; elle pouvait être héroïque, elle serait morte cent fois pour la France; elle était vaine d'une vanité enfantine et pleine de vivacité; elle possédait une bravoure auprès de laquelle l'héroïsme de bien des hommes eût pâli.

Sa cruauté, son héroïsme, sa vanité, sa bravoure, étaient excités au plus haut degré, alimentés par leur flamme la plus vive, la plus ardente, en ce moment où elle rentrait avec les Spahis, alors que tout ce qui restait des soldats, qui, sans elle, aurait été massacré, se précipitait à sa rencontre, s'empresait en foule autour d'elle, la caressant, riant, pleurant, criant, embrassant ses bottes, sa ceinture, l'encolure de sa jument.

Quatre des plus robustes de ces robustes soldats l'ayant soulevée, la portèrent triomphalement devant le seul officier supérieur qui eût survécu.

C'était un chef de bataillon de zouaves, vé-

téran à l'air plein de noblesse; il se découvrit et s'inclina devant leur favorite.

— Ma fille, vous avez sauvé l'honneur de la France. Au nom de l'Empereur, je vous remercie.

Des larmes brûlantes remplirent les yeux de Cigarette... des larmes de joie et d'orgueil.

C'était toujours une enfant, et elle était émue par le nom de la France, comme d'autres enfants sont émus en entendant prononcer le nom de leur mère.

— Oh ! mon commandant, je n'ai rien fait de bien extraordinaire, dit-elle vivement, — j'ai galopé vite — voilà tout !

Les hurrahs frénétiques des hommes qui l'entendaient couvrirent ses paroles.

Ils lui étaient reconnaissants de ce qu'elle avait fait; ils l'aimaient d'autant mieux qu'elle n'en tenait aucun compte.

— L'Empereur appréciera, — dit le commandant. — Mais contez-nous, petite, comment c'est arrivé ?

Cigarette, se balançant sur les épaules de ses porteurs, fit le salut militaire et répondit :

— Tout simplement, mon commandant... très simplement. J'étais seule à cheval entre vous et le principal détachement, c'est-à-dire à trois lieues d'ici à peu près. J'étais toute seule avec Vol-qui-Veut, qui s'amusa à voltiger autour de moi. Je rencontrai un colon que je connaissais, je lui ai rendu autrefois un service, paraît-il. Il avait l'air terrifié, il me dit qu'on se battait non loin... cela voulait dire ici... Aussitôt je me dirigeai de ce côté

pour voir... Simple curiosité. Le soleil venait justement de se lever. Je mis pied à terre et je courus vers ces palmiers qui sont là-bas...

Cigarette désignait une colline éloignée, couronnée de ce qui restait d'une forêt de palmiers autrefois magnifique.

— Je montai assez haut pour pouvoir embrasser du regard plusieurs lieues à la ronde. Je vis où en étaient les choses pour vous. D'abord je me dirigeai tout droit de votre côté. Puis la réflexion vint; je pensai que je pourrais rendre plus de service en avertissant le principal corps et en vous amenant du renfort. Je me lançai alors à fond de train. Ah ! ça, pour aller vite j'allais vite ! Mon cheval se déroba deux fois, mais cela ne m'arrêta pas. et je me rendis tout de suite auprès du général. Il devina d'un coup d'œil ce qui se passait... Je le priai de me donner des Spahis et de me laisser partir. Il consentit et... nous sommes arrivés à temps... Voilà !

— Bravo ! — murmura le commandant sous sa moustache. — Voilà une superbe action, ma petite. N'avez-vous pas rencontré des troupes d'Arabes ?

Cigarette se mit à rire.

— J'en ai rencontré des douzaines !... quelques-unes m'ont tiré dessus. Pour me venger, j'ai tiré sur d'autres. L'une de leurs balles a manqué m'atteindre; mais j'ai fini par m'en débarrasser. Sapristi ! je galopais si fort qu'il était difficile de m'atteindre à la course.

(A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

IX

NUIT DE NOËL

Le matin de Noël, Marie et mère Véronique le trouvèrent sur pied.

— Jeune fille, fit-il, tu m'as admirablement soigné. Après m'avoir arraché au mal, tu as empêché que je tombe entre les mains des tiens, dont je n'aurais eu à attendre aucune pitié. Sais-tu qui je suis ?

— Oui, dit-elle, on t'appelle Gogos Bakolas !

— Pourquoi m'as-tu sauvé ? As-tu compté désarmer ma haine ? Tu te serais trompée et il serait encore temps, pour toi, de défaire ce que tu as fait : sache-le bien, jamais je ne pardonnerai à ceux de ta race !

— Je prierai Dieu qu'il t'éclaire et chasse de ton âme ces pensées de vengeance.

— Dieu est grand ! mais cela, il ne le pourrait.

— Va donc ! et accomplis ta destinée.

L'Albanais contemplait, avec stupeur, la jeune fille, dont l'accent, empreint de tristesse et de pitié, avait trouvé en lui un écho étrange.

— Tu es une noble fille, dit-il. Je ne l'oublierai pas... Pour toi, je renoncerais à frapper Marco, dans cette ville où je ne suis resté vivant que grâce à toi. Si je le frappe, ce sera dans un combat loyal...

Marie se taisait.

— Je partirai cette nuit. Je n'oublierai pas ! reprit-il

La mère Véronique entraînait Marie.

— Notre tâche est achevée ici ! fit-elle.

Une animation extraordinaire régnait dans la ville : la naissance du divin enfant attirait les fidèles dans les églises, où les chrétiens, en foule, priaient le Ciel avec un redoublement de ferveur.

L'ombre s'épaissit dans les nefes où les lueurs des cierges illuminèrent la naïve représentation de la Nativité : la crèche ou repose l'Enfant Dieu, la Vierge, saint Joseph, les rois mages et le bœuf et l'âne.

L'heure approche du saint sacrifice de la messe.

A ce moment, un mot d'ordre mystérieux passa de bouche en bouche. Les autels furent désertés.

Toute la population valide se rangeait sur les remparts pendant qu'en apparence, rien n'était changé aux préparatifs de la solennité. Les cloches vibraient dans les airs, les maisons gardaient toutes leurs lumières. La musique religieuse emplissait de ses graves accords les nefes des temples.

Une heure auparavant, un messenger, dans lequel Empresterios avait reconnu Kabatchi;

s'était présenté à une porte de la ville, avait demandé qu'on le conduisit devant Mavrocordato, et, sans vouloir révéler qui l'envoyait, avait prévenu le général que la ville serait attaquée pendant que les chrétiens seraient en prières.

Si suspect que parût le messenger, il sembla prudent, au général de tenir compte de l'avis. Les Turcs pouvaient, en effet, avoir eu cette idée de profiter d'un tel moment, pour un dernier assaut.

Les étoiles étaient à moitié de leur course, quand les masses ennemies apparurent. Elles parvinrent jusqu'aux remparts, sans que l'éveil ait été donné et, pleines de confiance, se ruèrent sur les murs de la ville.

Un feu nourri les accueillit...

Pendant trois longues heures, les assiégés eurent à repousser le flot, sans cesse renouvelé, des assaillants. Les Albanais se distinguèrent par la fureur de leurs attaques. Dix fois, ils dressèrent, contre les murailles, des échelles sous lesquelles ils se poussaient, les uns les autres, pour escalader les remparts. Rejetés dans les fossés, décimés par un feu meurtrier, ils furent obligés de se retirer, laissant les deux tiers des leurs sur la place.

Cette tentative devait être la dernière. Mavromichalis, le chef de l'armée de Péloponèse, arrivait à marche forcée. Omer Vriona se replia sur le corps de Kourchid-Pacha.

Dans toute l'Europe, la courageuse défense de Missolonghi souleva un enthousiasme indescriptible. Les puissances, jusqu'alors indifférentes ou hostiles, se décidèrent à entrer

dans la voie d'intervention qui devait aboutir à la journée de Navarin. De cette nuit de Noël, la Grèce peut dater l'anniversaire de son indépendance.

FIN

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 29 (20 juillet 1901).

1° Quinze mois dans l'Antarctique. — Le premier hivernage dans la Banquise australe, par M. Adrien de Gerlache.

2° A travers le monde : La question du French Shore, par Joseph de Cloture.

3° A travers la nature : Chevaux sauvages et Chevaux de guerre. — Le Dressage des Chevaux sauvages ou Colts en Californie, par Labadie-Lagrave. — Particularités sur les serpents, par Henri Coupin (Suite).

4° Parmi les races humaines : La Vie des Missionnaires en Chine.

5° Dans le monde du travail : Les Chemins de fer de l'Adriatique.

6° L'Expansion Coloniale : Le Mouvement commercial de l'Indo-Chine en 1900.

7° Livres et Cartes.

8° Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs-collectionneurs. — Les oiseaux de mer, par Henri Coupin (Suite).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1494^e livraison (20 juillet 1901).

Le Roman d'un Sot, par François Deschamps. — Les Machines agricoles aux États-Unis, par Daniel Bellet. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Cœur brisé, par Mme la Comtesse de Houdetot. — La Pièce invisible et sa multiplication, par St. J. de l'Escap.

Abonnements : France : un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

En outre du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa.

On délivre des Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'Aller et Retour de toutes

classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1901, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Egurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 55	50 60	34 45	22 25	50 40	34 30	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 50	51 20	34 35	22 30	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 30	37 80	24 05
Chamblet-Néris	57 95	25 65	16 70	7 85	25 35	16 45	37 05	25 40	16 35
Evaux-les-Bains	40 10	7 05	17 65	30 85	26 00	17 55	59 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Néris dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Néris-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Néris sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Néris pour Néris, et vice versa.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Chateaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Le transport des tomates sur le réseau des chemins de fer d'Orléans

Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Nord mettent en vigueur à partir du 7 Juillet, un tarif d'exportation nouveau pour les transports de tomates expédiées de la Vallée de la Garonne sur les marchés Anglais.

Ce nouveau tarif est ainsi conçu : Tomates emballées par wagon chargé d'au moins 4,000 kil. ou payant pour ce poids. De Marmande-Tonneins Agen et Montauban à Boulogne, Calais, Dunkerque : par 1,000 kilog. 40 fr.

Ce prix de 40 fr. comprend les frais de chargement, de déchargement, de gare et de transmission. Il est réduit à 38 fr. pour les envois faits à destination du Tréport-Mers.

Ce prix est inférieur à la moitié du tarif ancien et les compagnies prennent d'ailleurs les mesures nécessaires pour accélérer les transports dans la mesure utile.

Il ne paraît pas douteux que ces dispositions nouvelles et avantageuses ne favorisent le développement de cette importante culture dans tout le bassin de la Garonne.

BILLET D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

La durée de validité des billets, à compte du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours, moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchande de journaux 16, rue Nationale.

Dépôt de glace

CHEZ EUPHRASIE IMBERT

Boulevard Gambetta.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.